

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1799

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 35

I. – À l’alinéa 35, après le mot :

« conjoint »,

insérer les mots :

« ou concubin ».

II. – En conséquence, au même alinéa , supprimer les mots :

« ou son concubin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel